

RAMASSAGE SCOLAIRE INFORMATIONS ET REGLEMENT Année scolaire 2010-2011



Le ramassage scolaire est un service rendu gratuitement par la Commune, dont votre enfant va bénéficier cette année. Pour cela, il est nécessaire de l'inscrire en Mairie au préalable.

Dans le car, il sera sous la surveillance du chauffeur et d'un ou plusieurs accompagnateurs.

Afin que ce transport s'effectue dans de bonnes conditions **pour tous**, nous vous demandons de prendre connaissance du **règlement** en vigueur et d'en informer votre ou vos enfants.

RÈGLEMENT D'UTILISATION DU RAMASSAGE SCOLAIRE

- I. Les enfants doivent se tenir correctement assis, sans escalader les sièges, ni passer en dessous.
- II. Ils ne doivent **ni boire, ni manger** dans le car.
- III. Il est interdit de crier, de cracher, de se chamailler, de se battre, ou de jeter des objets ou vêtements dans le car.
- Ⅳ. Le matériel doit être respecté, ni sali, ni dégradé.

Et dernier point, le plus important :

V. Le personnel a le droit au respect des enfants : il est donc formellement interdit d'insulter le chauffeur ou les accompagnateurs que ce soit dans le car ou à l'extérieur.

/

Si votre enfant ne respecte pas ce règlement, il recevra un AVERTISSEMENT.

En cas de récidive, votre enfant sera exclu du ramassage pour une durée minimale de 15 jours.

Sur rapport du chauffeur du bus, le Maire et la Commission Scolaire

décideront de la durée de l'exclusion, liée à la gravité des faits constatés.

Comptant sur votre compréhension,

Le Maire

Marthe SUEUR

COUPON REPONSE (à découper et à joindre à votre inscription sinon votre enfant devra rapporter ce document signé au chauffeur au plus tard lors du prochain transport.)
J'accepte et j'approuve le règlement intérieur du ramassage scolaire
Je soussigné (votre nom et votre prénom)

Date Signature